SOCIÉTÉ AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HÉVÉAS

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au Capital de 14.593.620.855 FCFA
Siège Social :
Abidjan, immeuble SIFCA, Rue des Galions, Zone Portuaire
01 BP 1322 ABIDJAN 01
Sous le numéro : CI-ABJ-1962-B-2059

TEXTE DES RESOLUTIONS
Assemblée Générale Ordinaire
Du 08 mai 2019

PREMIERE RESOLUTION
Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux Comptes, approuve les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et qui se soldent par un résultat déficitaire de 847.995.680 FCFA.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est approuvée à ……

DEUXIEME RESOLUTION
Affectation du report à nouveau en « réserves libres »

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration décide d'affecter le report à nouveau, qui était de 50.410.251.190 FCFA, au poste « Réserves Libres ». Le poste « Réserves Libres » passera de 0 FCFA à 50.410.251.190 FCFA après cette affectation.

Cette résolution est approuvée à ……

TROISIEME RESOLUTION
Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat net déficitaire de l'exercice, s'élevant à -847.995.680 FCFA au compte « report à nouveau ».

Le compte « report à nouveau » dont le solde précédent a été inscrit en « Réserves libres » par la résolution deux de la présente assemblée générale, passera à -847.995.680 FCFA après affectation du résultat.

L'Assemblée générale prend acte des dividendes distribués au titre des trois précédents exercices :

Dividende mis en distribution au titre des exercices :	Total Brut	Soit FCFA brut/titre
2017	2.215.112.293 Francs CFA	86,67
2016	0 €	0,00
2015	0 €	0,00

Cette résolution est approuvée à ……

QUATRIEME RESOLUTION

Approbation des conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme, figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions réglementées

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'Article 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est approuvée à ……

CINQUIEME RESOLUTION

Renouvellement de mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale, sur proposition du conseil, constatant que le mandat de Monsieur Jean-Luc BEDIE arrive à expiration, décide de le renouveler pour une durée de (6) années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Cette résolution est approuvée à ……

SIXIEME RESOLUTION

Accomplissement des formalités requises par la loi

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant les délibérations de la présente assemblée, pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Cette résolution est approuvée à ……